ID: 044-200067635-20240731-07202444-AR

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 29 juillet 2024

INFORMATIQUE

07.2024-44

<u>OBJET</u> : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable – Renouvellement de la maintenance et de l'hébergement de l'espace usager Publik

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de renouveler l'hébergement, la maintenance et l'assistance technique pour l'espace usager Publik de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant les compétences déjà acquises par les agents de la collectivité sur la solution informatique,

Considérant que la société ENTR'OUVERT sise 169 rue du château, 75014 PARIS dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de conclure un contrat pour le renouvellement de la maintenance et l'hébergement de l'espace usager Publik de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec la société ENTR'OUVERT, sise 169 rue du château, 75014 PARIS pour un montant de 9 182.55 € HT soit 11 019,06 € TTC, pour une durée de 1 an,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public. « Pour extrait conforme au registre »